

Règlement du jeu concours TikTok de l'ESCT

Article 1 — Organisateur

La société ÉCOLE SUPÉRIEURE DE CONDUITE DE TRAVAUX, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 42 rue Gambetta, 93100 Montreuil, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 489 579 342, exploitant l'établissement École Supérieure de Conduite de Travaux sous la dénomination « ESCT », organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat sur le compte TikTok @esct.ecoledebt.

Article 2 — Dates du concours

Le concours se déroule du **13 octobre 2026 à 18 h 00 au 20 octobre 2026 à 23 h 59**, heure de Paris. Seules les participations effectuées pendant cette période seront prises en compte.

Le tirage au sort aura lieu le **21 octobre 2026**.

Article 3 — Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France et disposant d'un compte TikTok.

Pour participer, il faut, pendant la durée du concours :

1. Être abonné au compte TikTok officiel de l'ESCT : @esct.ecoledebt ;
2. Aimer la vidéo TikTok annonçant le concours ;
3. Commenter cette vidéo en identifiant un ami.

Les participations automatisées, réalisées par des robots ou reposant sur une fraude seront exclues. Les commentaires doivent respecter les règles de la communauté TikTok.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du concours.

Article 4 — Lots et désignation des gagnants

Trois gagnants distincts seront désignés par tirage au sort parmi les participations valides :

- La première personne tirée au sort remportera une paire d'AirPods 5 avec boîtier de charge standard ;
- La deuxième personne tirée au sort remportera un casque JBL Tune 530BT ;
- La troisième personne tirée au sort remportera un casque JBL Tune 530BT.

Une même personne ne peut remporter qu'un seul lot. Les lots ne pourront être échangés contre de l'argent ou contre un autre produit.

Article 5 — Annonce des résultats et remise des lots

Les résultats seront annoncés dans une story publiée sur le compte TikTok officiel de l'ESCT. Chaque gagnant sera également contacté par message privé sur TikTok.

Chaque gagnant disposera de **48 heures à compter de l'envoi du message privé** pour répondre et communiquer les informations nécessaires à l'expédition de son lot. En l'absence de réponse dans ce délai, l'ESCT procédera à un nouveau tirage au sort pour attribuer le lot concerné.

Les lots seront envoyés par voie postale, sans frais pour les gagnants, à l'adresse qu'ils auront communiquée en France.

Article 6 — Données personnelles

L'ESCT, identifiée à l'article 1, est responsable du traitement des données personnelles nécessaires à l'organisation du concours.

Les identifiants TikTok des participants seront utilisés pour vérifier les participations et effectuer le tirage au sort. Les coordonnées demandées aux gagnants seront utilisées pour les contacter et leur envoyer leur lot. Ces traitements reposent sur l'exécution du présent règlement. Les coordonnées nécessaires à l'expédition doivent être communiquées pour permettre la remise du lot.

Les pseudonymes des gagnants seront publiés dans une story TikTok annonçant les résultats. Cette publication repose sur l'intérêt légitime de l'ESCT à assurer la transparence du concours.

Ces données seront accessibles aux personnes chargées de l'organisation du concours et, pour l'expédition des lots, au prestataire postal concerné. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'organisation du concours, à la remise des lots et au traitement d'éventuelles réclamations, puis supprimées.

Selon les conditions prévues par le RGPD, les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité, ainsi que leur droit d'opposition au traitement fondé sur l'intérêt légitime, en écrivant à communication@esct.fr.

Ils peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL sur www.cnil.fr.

Article 7 — TikTok

Ce concours est organisé par l'ESCT. Il n'est ni organisé, ni parrainé, ni administré par TikTok. TikTok ne pourra être tenu responsable de son organisation ou de l'attribution des lots.

Article 8 — Disponibilité et acceptation du règlement

Le présent règlement est accessible via le lien Linktree figurant dans la biographie du compte TikTok officiel de l'ESCT. La participation au concours implique son acceptation.